ASSOCIATION
AIDE JURIDIQUE D'URGENCE

BILAN D'ACTIVITE 2025

Sous réserve du vote prévu en assemblée générale le 4 juin 2026

Présentation de l'association Aide Juridique d'Urgence (AJU).....5

Nos statuts
Notre siège social et nos contacts
Les membres du conseil d'administration
Nos adhérents
Notre objet social
Nos champs d'activités
Qui répond aux demandes ?
Nos soutiens

Les actions de l'AJU7

L'organisation de tables rondes en co-coordination avec le CDAD35.....**7**

Les permanences juridiques**8**

– Présentation générale des permanences.....**8**
 - Organisation
 - Communication
 - Statistiques annuelles globales
 - Une fréquentation en hausse
 - Des demandes couvrant un large spectre du droit
 - Hausse des sollicitations extérieures

– Présentation détaillée des permanences.....**11**
 - Présentation des permanences hors établissements pénitentiaires
 - Le restaurant social Leperdit
 - Les Restos du Cœur Alma
 - Les Camions du Cœur
 - Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale St Benoît Labre
 - Le Centre d'Hébergement d'Urgence de l'association St Benoît Labre
 - Le centre social du Blosne
 - Présentation des permanences en établissements pénitentiaires
 - Le centre pénitentiaire pour Homme de Vezin
 - Le centre pénitentiaire pour femmes de Rennes
 - La maison d'arrêt de St Malo
 -

Les actions pour le développement de l'accès au droit.....**25**

– Places des droits
– Les Journées Nationales Prison
– Forum Convergences

1. Présentation de l'association Aide Juridique d'Urgence (AJU)

1. Nos statuts :

L'AJU est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a été créée le 10 septembre 1998 par déclaration officielle le 21 septembre 1998.

2. Notre siège social et nos contacts :

Siège social : 110, rue de la Poterie 35200 Rennes
Téléphone : 02.99.51.48.31
Courriel : aidejuridiqueurgence@free.fr
Site web : https://www.aju35.org

3. Les membres du conseil d'administration :

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025 étaient administrateurs en 2025 :

Présidente : Me Margot GOUAISLIN
Vice-présidente : Me Anne DAUGAN
Trésorière : Mme Brigitte LAUER
Secrétaire : Me Emilie FLOCH
Me Layla ASSOULINE
Mme Catherine DEBROISE
Mme Samira GHARRAFI
Mme Marine LE BOURHIS
M. Philippe SCATTON
M. Alban VILLA
Me Sandrine VIVIER
L'association Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles d'Ille et Vilaine
L'association Les Restos du Cœur d'Ille et Vilaine
L'association Saint Benoît Labre
L'association Secours Populaire d'Ille et Vilaine

4. Nos adhérents :

En 2025, l'association comptait 36 adhérents soit 28 particuliers (en majorité des professionnels du droit en activité ou en retraite) et 8 personnes morales (les associations CIDFF35, Saint Benoît Labre, les Restos du Cœur d'Ille et Vilaine, le Secours Populaire d'Ille et Vilaine, ATD Quart Monde Bretagne, Permis de Construire et deux cabinets d'avocats).

5. Notre objet social :

L'AJU a pour but la promotion de l'accès au droit en faveur des publics en situation de précarité et/ou d'exclusion sur le territoire du département d'Ille et Vilaine en favorisant, notamment, la connaissance et l'exercice de leurs droits (article 2 des statuts).

6. Nos champs d'activités :

- la création et le développement de tout moyen destiné à faciliter l'accès au droit des personnes en situation de précarité ou d'exclusion ;

- l’organisation, selon les sites, de permanences d'information juridique ou de consultations d'avocats délivrées par des avocats bénévoles membres de l'association, auprès d’associations caritatives et humanitaires et des institutions publiques partenaires ;
- le suivi juridique et administratif des situations individuelles ;
- l’accompagnement dans l’accomplissement des démarches nécessaires pour l’exercice des droits des publics pris en charge ;
- la constitution de réseaux de praticiens du droit bénévoles susceptibles :
 - d’être consultés *in situ* ou téléphoniquement par les juristes tenant des permanences et par les responsables des lieux où les permanences se tiennent,
 - de prendre en charge un dossier si la personne tenant la permanence ne peut le faire ;
 - l’organisation, en lien notamment avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit en Ille et Vilaine, de tables-rondes et de formations à l'attention des travailleurs sociaux et des bénévoles associatifs du territoire ;
 - l’analyse des mécanismes juridiques et administratifs créateurs d’exclusion afin de participer à l’élaboration de propositions de modification de ces processus auprès des pouvoirs publics.

7. Qui répond aux demandes ?

- Une juriste salariée à temps plein (départ de la juriste salariée à temps partiel en juillet 2022, non remplacée)
- Des professionnels du droit bénévoles, majoritairement des avocats inscrits à l’Ordre de Rennes

8. Nos soutiens :

L’association était soutenue en 2025 par le Conseil Départemental de l’Accès au Droit en Ille et Vilaine, le Département d’Ille et Vilaine, l’Ordre des avocats de Rennes et la Ville de Rennes.

2. Les actions de l'AJU

Titre 1 : Organisation de tables rondes en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit en Ille-et-Vilaine (CDAD 35)

Dès la création de l'AJU et depuis 2012, en partenariat avec le Conseil départemental de l'accès au droit en Ille et Vilaine (CDAD35), l'association organise des temps d'information à l'attention de professionnels et bénévoles de l'ensemble du département sur des thématiques juridiques en lien avec l'actualité.

Ces tables, sous le format d'une demi-journée, bénéficient depuis 2019 du soutien du Conseil départemental d'Ille et Vilaine par une mise à disposition gracieuse de l'auditorium des archives départementales.

En 2025, 190 professionnels et bénévoles ont participé aux trois tables proposées :

1/ « le surendettement», 21 mars 2025, auditorium des archives départementales, Rennes

Intervenants :

- Me DAUGAN, avocat inscrit à l'Ordre des avocats de Rennes, délégataire du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Rennes, commissaire du surendettement
- Mme ABIVEN, juge du contentieux et de la protection (JCP), coordinatrice du pôle du JCP près le Tribunal judiciaire de Rennes
- M. LALANGE, bénévole de l'association CRESUS Bretagne
- Mme LASERRE-IBORRA, responsable du Service Inclusion Financière de la Banque de France
- M. RAFFRAY, adjoint au Directeur régional de la Banque de France

= 48 personnes étaient présentes à cette table.

2/ « l'exercice de l'autorité parentale après séparation», 13 juin 2025, auditorium des archives départementales, Rennes

Intervenants :

- M. BAILHACHE : Vice-président, juge aux affaires familiales, coordinateur du pôle familial du Tribunal judiciaire de Rennes
- Me CELERIER : médiatrice libérale au Centre de Médiation Rennais
- Me FLOCH, avocat inscrit à l'Ordre des avocats de Rennes
- M. LE CREURER : médiateur auprès de l'association UDAF35

= 72 personnes étaient présentes à cette table.

3/ ***« les mesures de protection des majeurs vulnérables », 28 novembre 2025, auditorium des archives départementales, Rennes***

Intervenants :

- Mme CASAGRANDE, juge des tutelles près le Tribunal judiciaire de Rennes
- Mme LAMOUR – PANNETIER : responsable de l'association ADAGE et coordinatrice du dispositif Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux 35
- Me MAYZAUD : avocat spécialisé en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine et en droit des enfants, inscrit à l'Ordre des avocats de Rennes,
- Me SIDNEY-DURAND : notaire, membre de la Chambre interdépartementale des notaires de la CA de Rennes.

= 70 personnes étaient présentes à cette table

Titre 2 : Les permanences d'informations / conseils juridiques auprès des personnes en situation de précarité et d'exclusion

Sous-titre 1 : Présentation générale des permanences juridiques

1. Organisation :

L'association Aide Juridique d'Urgence délivre :

- des informations/conseils juridiques pour l'exercice des droits des personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion, bénéficiaires des structures d'accueil de nos permanences
- une aide pour l'accomplissement des démarches amiables et précontentieuses
- une orientation et/ou une prise en charge des situations pour une défense devant les juridictions

Les permanences sont assurées par les avocats bénévoles de l'association selon leurs disponibilités et/ou par la juriste salariée de l'association, avec le soutien technique des avocats bénévoles.

Chaque avocat bénévole accepte d'intervenir, au besoin, au titre de l'aide juridictionnelle dès l'instant où la personne y est éligible.

Les permanences se déroulent lors des heures d'ouverture des structures partenaires et s'inscrivent en complémentarité du projet global d'accueil proposé aux bénéficiaires. Les rendez-vous sont gratuits et confidentiels.

2. Communication autour des permanences :

Notre site web : https://www.aju35.org

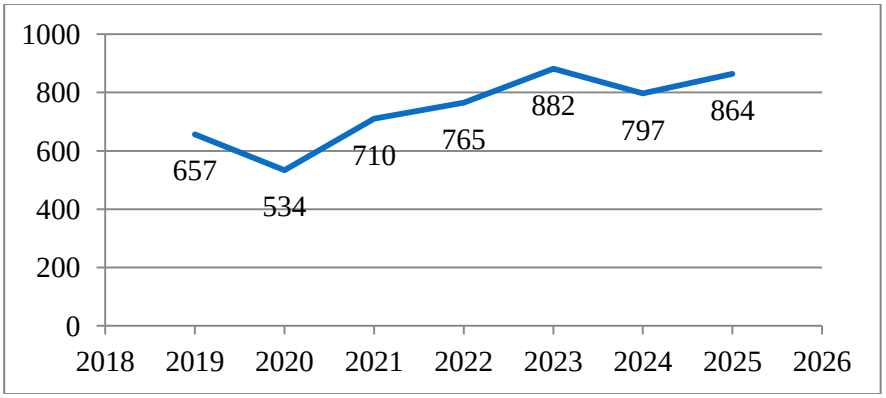
Destiné en premier lieu à l'information et l'orientation des publics en situation de précarité, ce site vise à permettre une meilleure identification de nos actions.

L'association est en outre référencée dans des annuaires locaux relatifs à l'accès au droit à l'attention du grand public :
- site internet des Conseils Départementaux de l'Accès au Droit du Grand Ouest relevant du ressort de la Cour d'appel de Rennes : https://www.cdad-ca-rennes.fr/
- annulaire social en ligne édité par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine : https://annuaire.ille-et-vilaine.fr/
- annuaire de l'accès au droit réalisé par la Ville de Rennes et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille et Vilaine : https://www.cours-appel.justice.fr/rennes/guide-de-lacces-au-droit-rennes

3. Statistiques annuelles globales

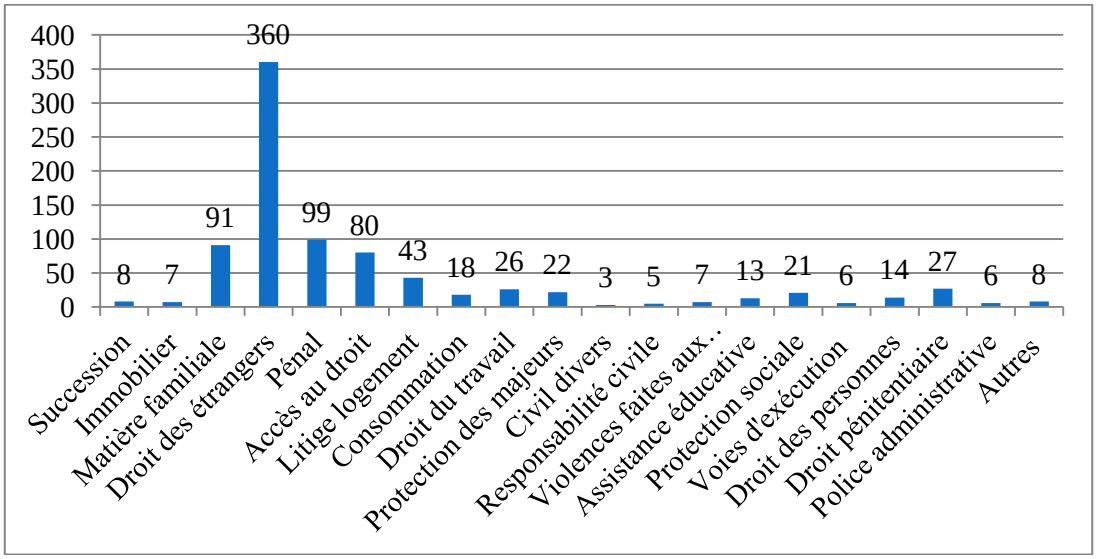
1. Une fréquentation en hausse en 2025

En 2025, l'AJU a rencontré 864 personnes (628 hommes et 236 femmes) lors de 241 permanences physiques.



Après une sensible baisse constatée en 2024, le taux de demandes toutes permanences confondues ***a augmenté en 2025.***

2. Un champ d'action couvant un large spectre du droit



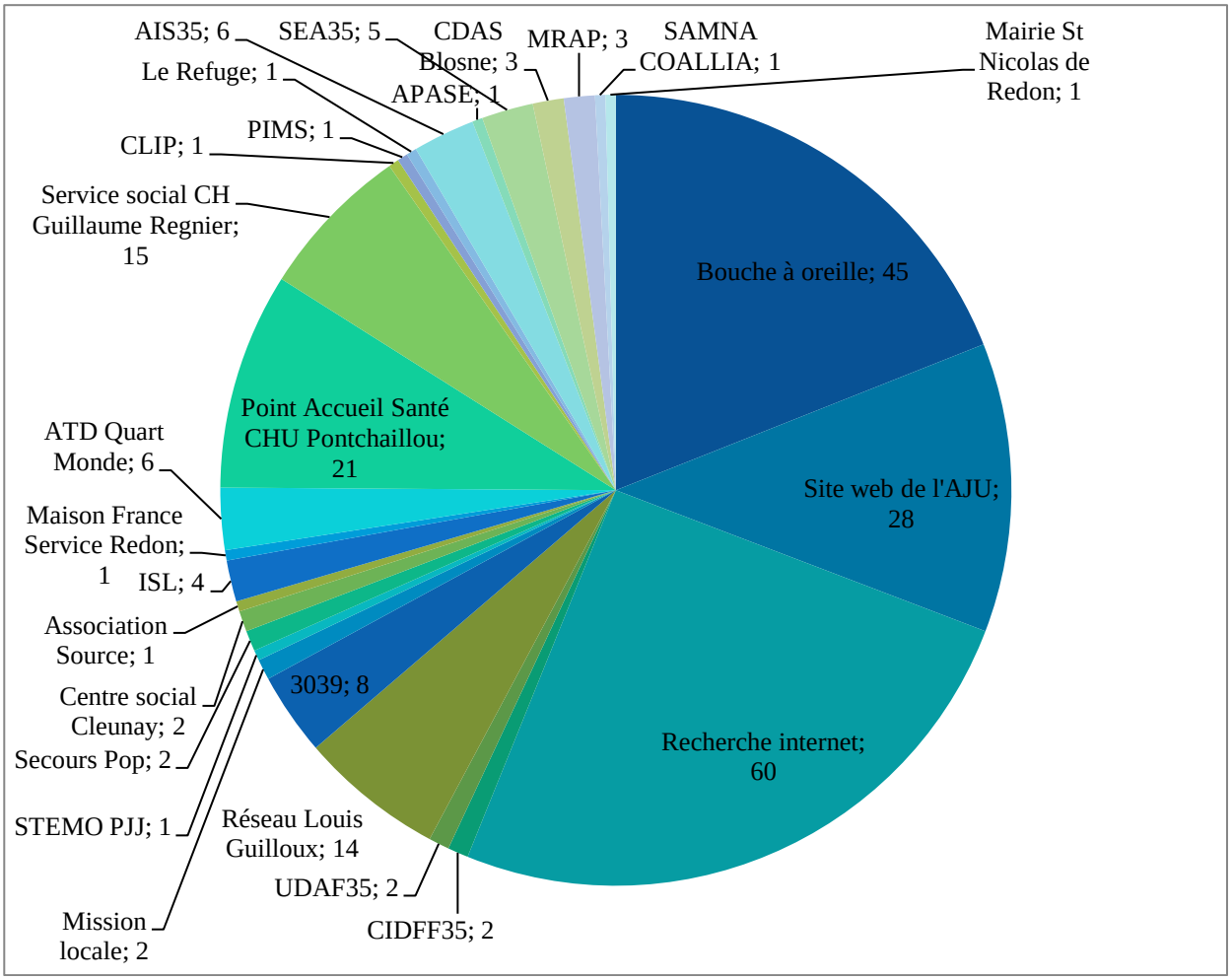
Si l'ensemble des demandes couvre un large spectre du droit, on relèvera que le droit des étrangers représente 41,67 % de la demande totale (40% en 2024). Cette matière est devenue majeure depuis les cinq dernières années.
Suivent dans les mêmes proportions que l'année passée : la matière pénale (11,46%) et la matière familiale (10,53%).

On relèvera cette année une augmentation des demandes relatives aux contentieux des baux d'habitation et litiges liés à l'hébergement et au logement.

3. Hausse des sollicitations extérieures

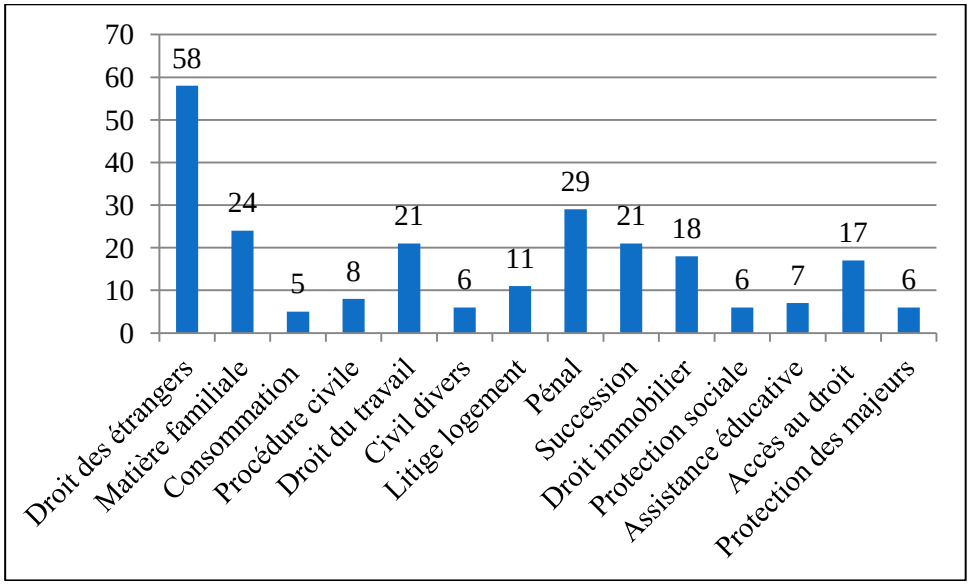
L'association est régulièrement sollicitée par téléphone et par email par des particuliers, des bénévoles voire des professionnels en recherche de consultations juridiques gratuites ou de soutien technique.

En 2025, l'association a traité 237 demandes extérieures, en majorité de particuliers ayant eu nos coordonnées par le bouche à oreille, les supports de nos partenaires (guide solidaire de la Ville de Rennes, annuaire social en ligne du Département, le guide de l'accès au droit de la Ville de Rennes et du CDAD35, le site internet du CDAD) ou après une recherche sur le web.
Pour ces dernières, on relèvera un nombre important de demandes émanant de personnes de toute la France métropolitaine et des DOM TOM cherchant à avoir de l'information gratuite auprès de notaires.



Suite à la désinscription des contacts de l'AJU de la ligne d'appel du Ministère de la Justice pour l'accès au droit (numéro d'appel 3039), nous retrouvons des sollicitations plus en lien avec notre objet social.
Notre association ne bénéfice toutefois d'aucun soutien pour traiter ces demandes extérieures qui reflètent néanmoins un besoin.

Répartition en droit des sollicitations extérieures



A l'image des matières principales traitées en permanences conventionnées, la plupart des demandes extérieures avaient pour objet le droit des étrangers, le droit pénal et la matière familiale. Les demandes en lien avec le droit immobilier et le droit successoral émanaient de particuliers ayant trouvé notre contact via le web sans connaissance des particularités de nos actions.

Sous titre 2 : Présentation détaillée des permanences juridiques

1. Présentation des permanences hors milieu pénitentiaire

a) Le restaurant social Leperdit dit « le Fourneau » (service du CCAS de la Ville de Rennes)

5, rue Clémence Royer, Rennes

Les vendredis de 10h à 13h, sans RV, pour bénéficiaires uniquement

42 permanences physiques ont été assurées en 2025 à l'attention de 226 bénéficiaires du restaurant social (213 hommes et 13 femmes).

➡ **Cette permanence est la plus fréquentée parmi toutes celles proposées par l'association et sa fréquentation est en constante augmentation (+ 20 personnes en 2025).**

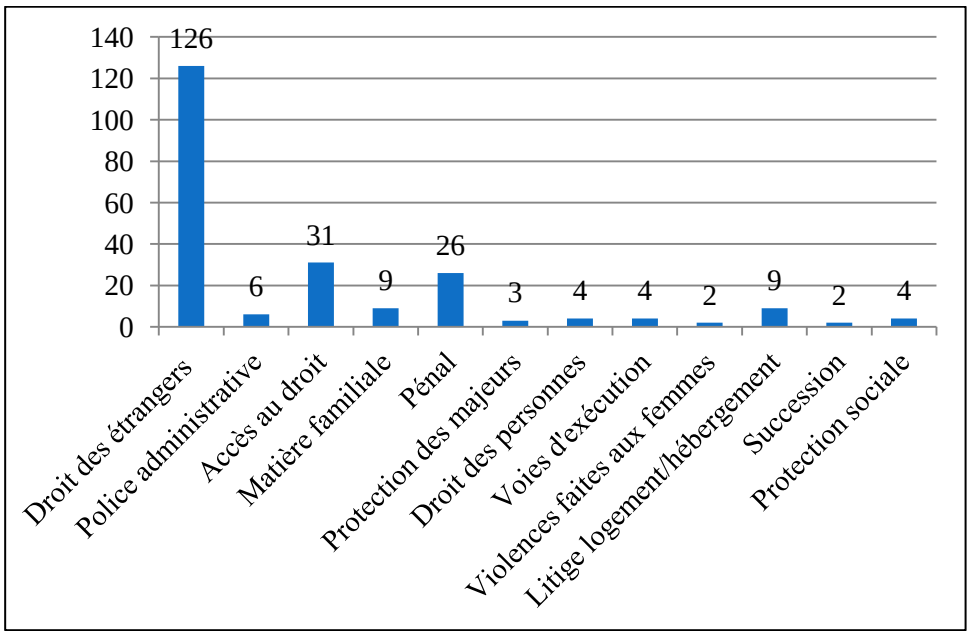
Contexte

Le restaurant est ouvert du lundi au samedi de 08h30 à 13h à toute personne sans domicile fixe et

propose, outre un service de restauration sur place et à emporter, un accueil pluridisciplinaire permanent (point d'accueil santé, accueil socio-éducatif).

De nombreux partenaires interviennent de manière régulière (CSAPA, Équipe Mobile Psychiatrie et Précarité du Centre Hospitalier Guillaume Régnier, association AIDES, permanence d'accès aux soins du CHU de Rennes, CPAM, We Ker). Cette pluralité de compétences n'est pas de trop pour répondre à la multiplicité des besoins des personnes dont la majorité est en situation de précarité et d'exclusion depuis plusieurs années.

Répartition des demandes en droit



Les sollicitations s'inscrivent dans une continuité puisque la répartition est en tous points identiques à celle de 2024 avec une majeure en droit des étrangers, sous tous ses aspects (126 demandes).

Viennent ensuite des demandes relevant :
- de l'accès au droit (demande d'aide à la mise en œuvre effective d'un droit, aide à la mise en lien avec un professionnel ou une administration, demande d'aide juridictionnelle, demande de désignation d'avocat commis d'office) - 31 demandes-
- de la matière pénale (information sur la procédure relative à un suivi de plainte, indemnisation et réparation d'un préjudice corporel, recherche de conseils pour défense avant procès, parcours d'exécution de la peine, demande d'aménagement) - 26 demandes -

Sur l'ensemble des personnes demandeuses, on relèvera que sur les 13 femmes reçues, deux nous ont sollicités pour des situations de violences par conjoint ou ex conjoint.

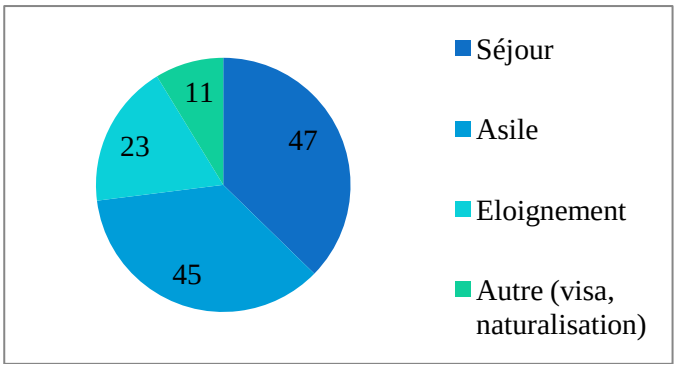
Focus : l'intelligence artificielle peut-elle aider à porter plainte ?

En 2025, nous avons reçu une personne souhaitant porter plainte contre personne dénommée. Craignant d'avoir des difficultés à faire enregistrer sa plainte en se déplaçant physiquement auprès des services compétents, la personne souhaitait saisir par courrier le Procureur de la République. Elle a ainsi demandé à un service gratuit d'agent conversationnel de mettre en forme une plainte.

Une fois le projet de plainte réalisé, la personne s'est présentée lors d'une de nos permanences afin d'avoir une correction du texte avant envoi.

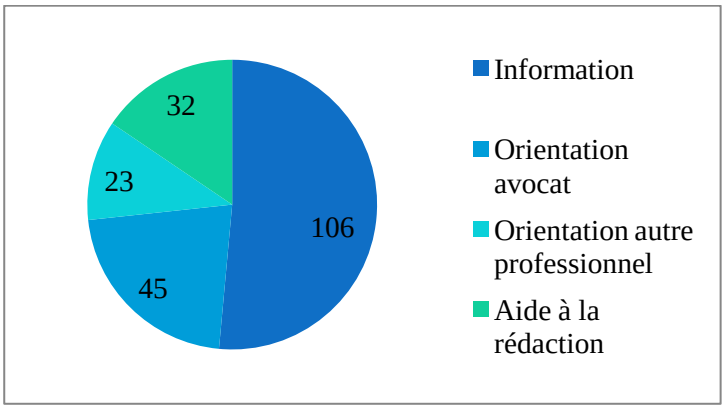
Observation : il est heureux que la personne ait fait cette démarche de vérification car un certain nombre d'éléments proposés par l'agent conversationnel était inadapté tandis que d'autres informations nécessaires à la caractérisation des faits susceptibles de constituer une infraction étaient manquantes.

Répartition de la demande en droit des étrangers



En 2025, les demandes relatives aux procédures de demandes d'asile et mesures accessoires ont augmenté. Ce constat, déjà relevé au second semestre 2024, s'explique par la hausse des demandes relatives au contentieux des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile. En effet, depuis le 15 juillet 2024, les demandeurs disposent désormais d'un délai de recours juridictionnel de sept jours pour contester les décisions de refus d'octroi, retrait ou cessation des conditions matérielles d'accueil édictées par l'Office Français pour l'Immigration et l'Intégration.

Réponses apportées



La majorité des entretiens a donné lieu à de la délivrance d'information directe. Le chiffre des demandes d'aide à la rédaction est à mettre en lien avec le nombre de demandes relatives à l'accès au droit. En effet, il ne s'agissait pas de la prise en charge de rédaction d'actes juridiques mais d'aide à l'exercice effectif des droits pour saisir les différents guichets des services compétents (constitution de demandes d'aide juridictionnelle, désignations auprès de l'Ordre, aide pour la saisie des différents formulaires dématérialisés des services préfectoraux en matière de séjour et d'asile, CERFA divers).

Au titre des orientations vers autres professionnels compétents, on relèvera, outre l'orientation vers

avocats, les professionnels suivants : le Guichet Unique du Demandeur d'Asile de la Préfecture et le Service Premier Accueil des Demandes d'Asile de COALLIA, les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, la Direction Locale de l'Habitat de la Ville de Rennes, les permanences de la Chambre des Notaires d'Ille et Vilaine, la Maison des Femmes Gisèle Halimi.

b) Les Restos du Cœur Alma

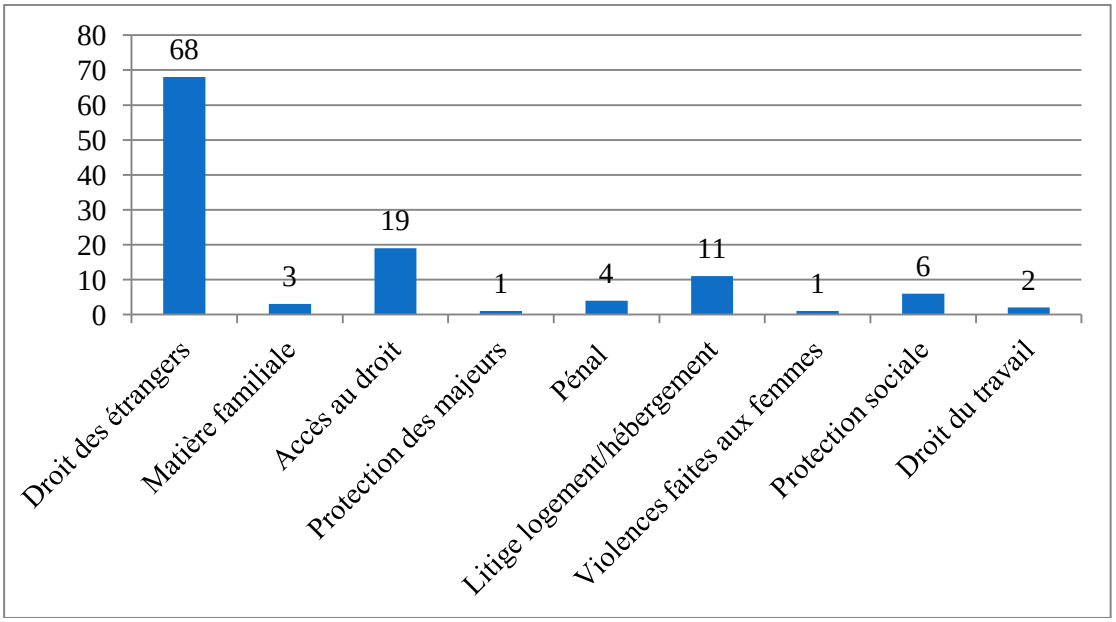
118, rue de l'Alma, Rennes
Les mardis de 9h30 à 11h30, sans RV, pour bénéficiaires uniquement

37 permanences ont été assurées en 2025 à l'attention de 115 bénéficiaires des Restos (46 femmes et 69 hommes).

La fréquentation de la permanence aux Restos du Cœur Alma est en constante augmentation sur les trois dernières années.

Contexte
Confrontés à un manque de moyens pour répondre à une demande qui ne cesse d'augmenter, les Restos ont dû procéder en 2023 à une restriction des critères d'inscription pour l'aide alimentaire. Ainsi par exemple, une personne ne disposant comme ressource que de l'allocation adulte handicapé voyait sa situation excéder les seuils requis. La quantité des denrées allouée par famille a également été recalculée.

Répartition des demandes en droit

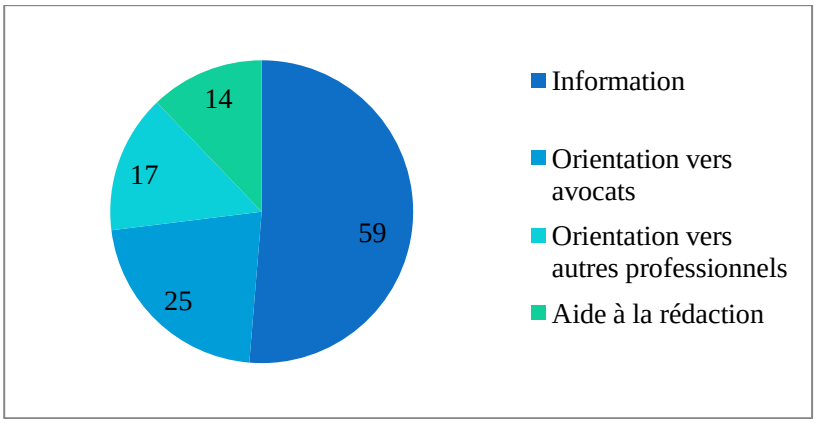


Depuis plusieurs années, la problématique majeure rencontrée en permanence relève du droit des étrangers, avec en 2025 une part prédominante des questions liées au droit au séjour (41,7% de la demande sur cette matière).

On soulignera cette année l'augmentation des demandes liées au contentieux relatif au logement ou à l'hébergement (11 demandes), parmi lesquelles :
- 5 demandes étaient en lien avec des problèmes d'insalubrité ou d'indécence du logement
- 3 demandes émanaient d'ex concubines de partenaires décédés dont les membres de famille

demandaient la sortie du logement
- 3 demandes concernaient des procédures judiciaires de résiliation de bail et d'expulsion.

Réponses apportées



La majorité des entretiens a donné lieu à de la délivrance d'information directe. Le chiffre des demandes d'aide à la rédaction est à mettre en lien avec le nombre de demandes relatives à l'accès au droit. En effet, il ne s'agissait pas de la prise en charge de rédaction d'actes juridiques mais d'aide à l'exercice effectif des droits pour saisir les différents guichets des services concernés.

Au titre des orientations vers autres professionnels compétents, on relèvera, outre l'orientation vers avocats et en particulier le Groupe de Défense Logement du Barreau de Rennes : les médiateurs numériques, la CAF, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, COALLIA, les mandataires judicaires.

c) Les Camions du Cœur des Restos du Cœur

Place Clémenceau, Rennes
Tous les 2e et 4e lundis du mois de 19h à 20h30

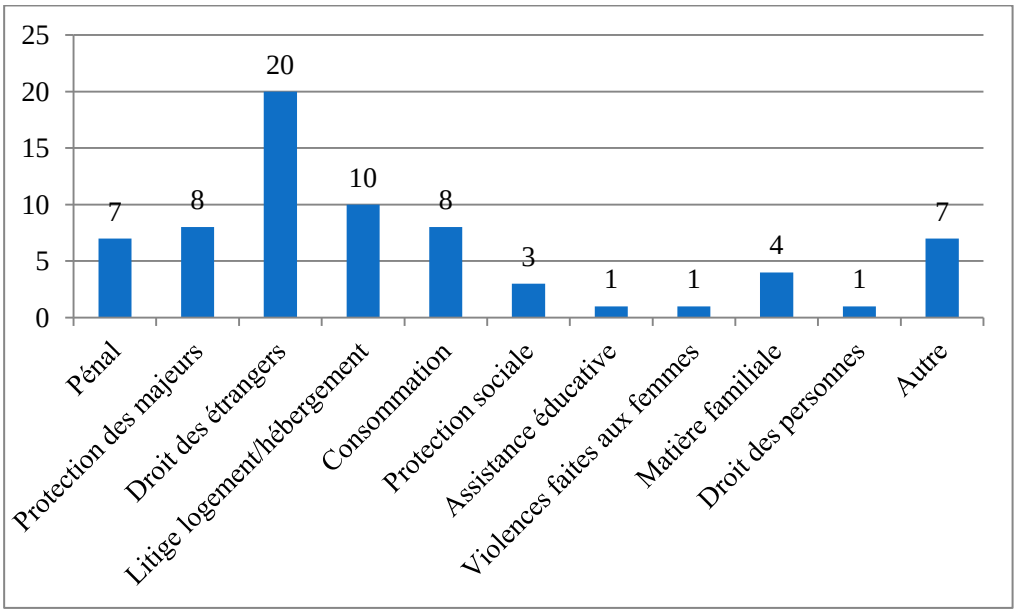
17 permanences ont été assurées en 2025 à l'attention de 70 personnes dont 62 hommes et 8 femmes (+ 7 personnes).

La fréquentation de la permanence est en hausse sur les deux dernières années

Contexte :
Les Camions du Cœur proposent un service de repas chauds à consommer sur place de 19h à 21h tous les lundis et mercredis. Cette action, inédite à Rennes, répond à un besoin confirmé par une forte affluence et ce en dépit des intempéries (plus de 100 repas chaque soir). Les personnes reçues, logées ou sans domicile, sont toutes dans une situation de grande précarité.

Nous proposons un accueil en binôme et les entretiens sont conduits dans un camion mis à disposition par les Restos.

Répartition des demandes en droit

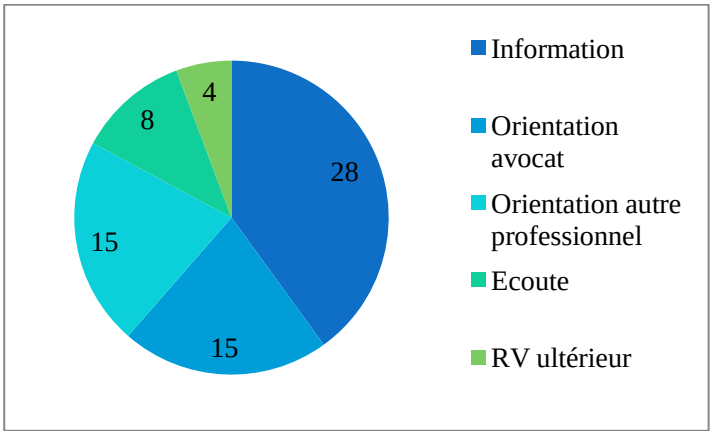


Si la demande reste variée, il est notable que la hausse des demandes en droit des étrangers constatée en 2024 est amplement confirmée cette année. Les personnes demandeuses pouvaient ainsi nous solliciter au sujet d'une procédure d'asile, un droit au séjour ou un contentieux de l'éloignement.

Le contentieux lié au logement ou à l'hébergement a également été fortement interrogé. Ont ainsi pu être abordées les possibilités d'actions contre l'insalubrité ou l'indécence d'un logement, les modalités d'accès à une mise à l'abri d'urgence par le 115, les voies de recours contre des hausses de loyers.

Au titre de la catégorie « autre » sont renvoyées les demandes non juridique nécessitant un accompagnement social, voir médical.

Réponses apportées



Une part non négligeable des personnes demandeuses pouvaient déjà être accompagnées par un avocat choisi vers lequel nous avons renvoyé. Les autres orientations étaient principalement à destination des groupes de défense spécialisés de l'Ordre des avocats de Rennes.

Au titre des orientations vers d'autres professionnels, ont pu être concernés : les conciliateurs de justice, les travailleurs sociaux référents ou de secteur, les structures d'accès aux soins, les services

d'aide aux victimes, les mandataires judiciaires, les bailleurs sociaux.

Certains entretiens ont pu prendre la forme d'échanges non juridiques dédiés à un temps d'écoute des personnes, nécessaire pour rompre l'isolement des personnes rencontrées.

d) Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS) de l'association Saint Benoît Labre

5, rue du Bois Rondel, Rennes
Tous les 1ers mercredis du mois, pour bénéficiaires uniquement

10 permanences ont été assurées en 2025 au bénéfice de 26 personnes prises en charge par l'association St Benoît Labre dont deux femmes.

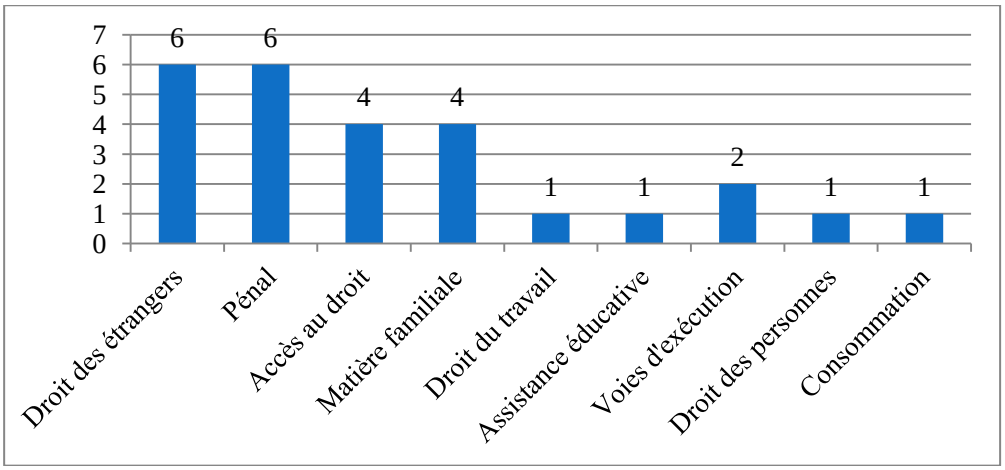
La forte augmentation de la fréquentation relevée en 2024 n'est pas confirmée cette année et nous avons retrouvé en 2025 le taux de fréquentation des années précédentes. Nous avons eu un nombre non négligeable de rendez-vous non honorés et non justifiés, ce qui peut s'expliquer par les fragilités présentées par les personnes accueillies par l'association

Contexte :
L'association intervient sur site une fois par mois et reçoit les personnes accompagnées par l'association Saint Benoît Labre, tous dispositifs confondus (CHRS, maison relai, dispositif « le Rado », centre provisoire d'hébergement).

Les hommes accueillis au CHRS bénéficient, outre d'un hébergement, d'un accompagnement social renforcé afin de les soutenir dans leurs démarches de réinsertion. Cet accompagnement peut se prolonger pour une durée maximale de 18 mois.

Le 03 juin 2025, une avocate pénaliste bénévole de l'AJU et la juriste salariée ont proposé un temps de formation pratique de trois heures sur le droit pénal, la procédure pénale et le droit pénitentiaire aux travailleurs sociaux de l'association St Benoît Labre.

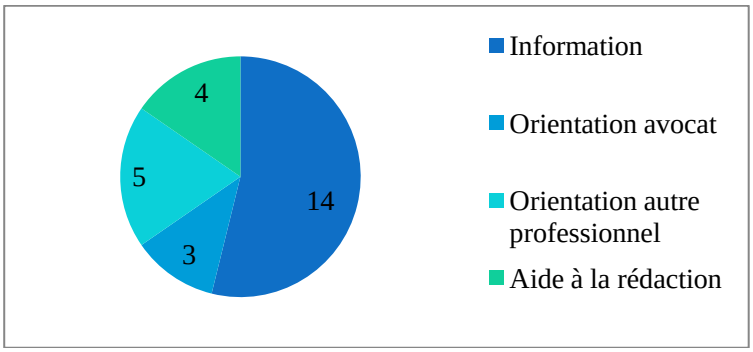
Répartition des demandes en droit



Depuis trois ans, le droit pénal et le droit des étrangers sont conjointement les matières les plus abordées lors de nos permanences auprès des bénéficiaires de l'association St Benoît Labre. La matière familiale reste présente, principalement au sujet des responsabilités parentales et l'exercice

de l'autorité parentale d'un parent sur un enfant mineur.

Réponses apportées



L'aide à la rédaction a consisté à proposer un service d'écrivain public pour constituer une demande d'aide juridictionnelle ou une demande de désignation d'avocat d'office pour une audience pénale. Les orientations vers d'autres professionnels ont pu être à destination des services pénitentiaires d'insertion et de probation en milieu ouvert, de la MDPH, des organismes de médiation familiale ou des services des finances publiques.

e) Le Centre d'Hébergement d'Urgence de l'association Saint Benoît Labre

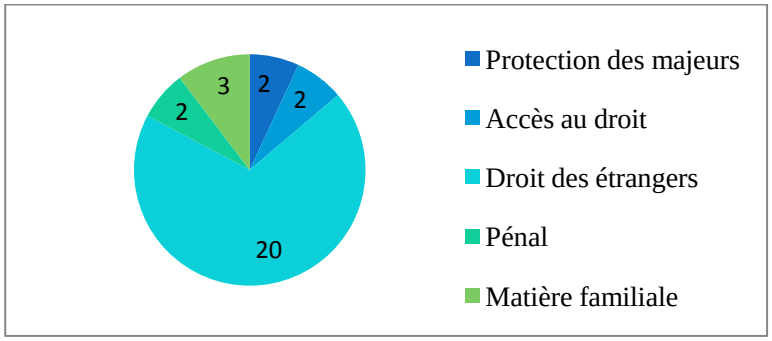
2, rue Monsieur Vincent, Rennes
Tous les 3e jeudis matin de 9h à 11h, pour bénéficiaires uniquement

11 permanences ont été assurées en 2025 au bénéfice de 29 personnes dont 14 femmes et 15 hommes.

Une sensible baisse est à déplorer cette année, due à des rendez-vous non honorés mais justifiés par des impératifs liés au travail ou à des rendez-vous médicaux.

Contexte :
Le Centre d'Hébergement d'Urgence héberge pour une durée limitée des personnes sans domicile fixe présentant de particulières vulnérabilités, mises à l'abri via le numéro d'appel du 115 (personnes avec enfants mineurs à charge, affligées de problèmes de santé ou handicap, personnes âgées).

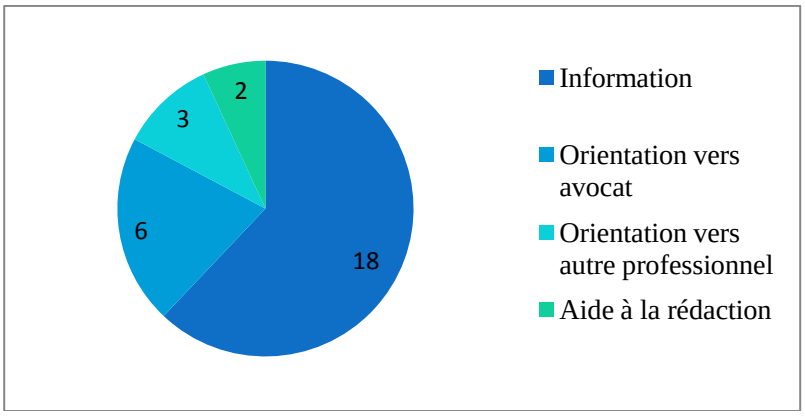
Répartition des demandes en droit



Depuis la création de la permanence en 2017, le droit des étrangers reste la problématique majeure. Toutes les demandes concernaient des personnes avec enfants mineurs à charge. En cette matière, les

demandes étaient diverses, allant de questionnements sur une procédure d'asile à une demande d'aide pour constituer un dossier de demande de réunification familiale ou une demande de titre de séjour.

Réponses apportées



Outre les orientations vers avocats, l'orientation vers d'autres professionnels aura pu consister en l'orientation vers un médecin expert ou le Procureur de la République pour signalement d'un besoin de protection d'une personne majeure, COALLIA et en particulier les acteurs du programme AGIR pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées.

f) Le Centre social Ty Blosne

7, boulevard de Yougoslavie, Rennes
Tous les mardis de 14h30 à 17h,
Sur RV à prendre à l'accueil du centre social au : 02 99 50 90 47

Les questions en droit des étrangers sont réorientées vers les permanences spécialisées de l'Ordre au centre social Carrefour 18, au centre social de Villejean et au centre social de Maurepas à Rennes

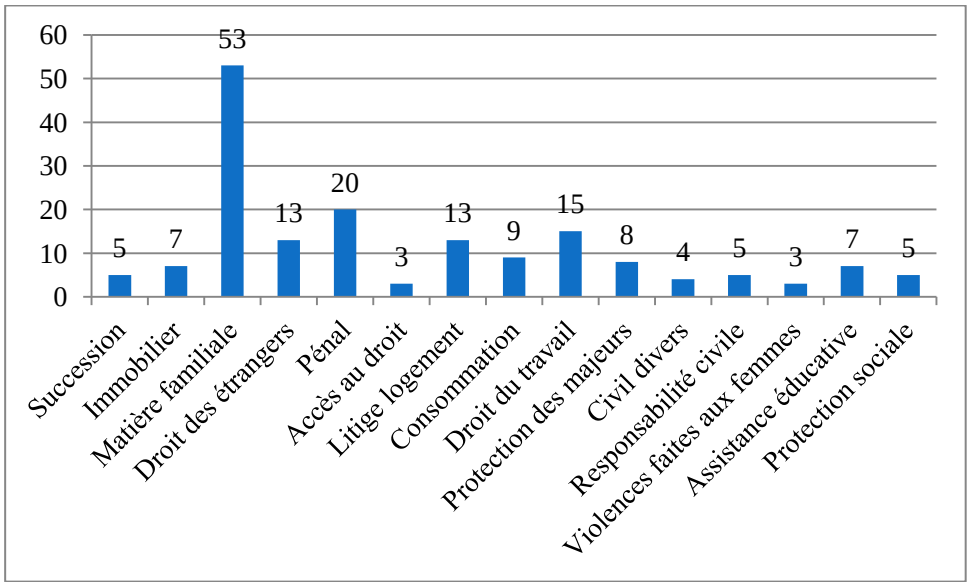
40 permanences ont été assurées en 2025 au bénéfice de 170 personnes dont 86 femmes et 84 hommes (+ 9 personnes).

Le taux de fréquentation reste relativement stable sur les trois dernières années, avec une sensible hausse en 2025. Les matières abordées en droit restent très diversifiées.
On déplore un nombre non négligeable de rendez-vous non honorés et non justifiés en dépit d'un système de rappel à J-1.

Contexte :
Cette permanence est la seule permanence auprès de laquelle les bénéficiaires peuvent prendre rendez-vous. .Les personnes sont reçues par un avocat bénévole de l'association.

Nous privilégions notre assistance aux personnes en situation de précarité, conformément à l'objet social de l'association.

Répartition des demandes en droit



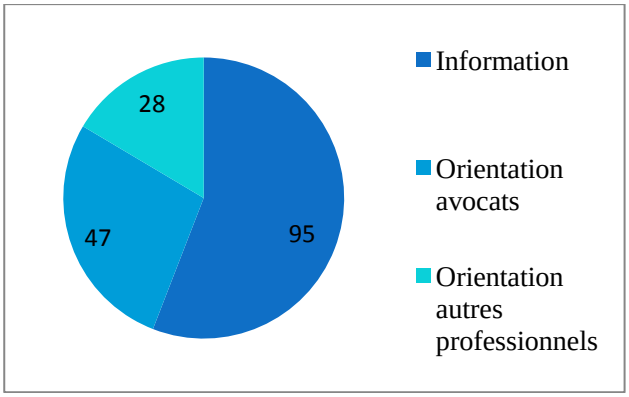
Cette permanence présente la spécificité de recueillir un panorama très diversifié de demandes en droit (15 matières). Le droit de la famille reste toutefois comme les années précédentes la demande la plus présente (53 demandes). Les sollicitations en cette matière ont majoritairement porté sur l'exercice de l'autorité parentale sur enfants mineurs et les procédures de séparations.

L'augmentation des demandes en droit pénal constatée depuis 2022 est confirmée (20 demandes) et ont pu concerner autant des personnes mises en cause que victimes. Pareillement, les demandes en droit du travail restent fortes, et ce en dépit de la mise en place d'une permanence gratuite spécialisée par l'Ordre des avocats de Rennes (15 demandes).

On relèvera en particulier en 2025 une hausse de demandes liées au contentieux de l'habitation (13 demandes). Les sollicitations mettaient en avant des litiges tant avec bailleurs privés que sociaux et 5 situations étaient relatives à des constats d'insalubrité ou d'indécence du logement occupé.

Nous avons également reçu des personnes mal orientées et c'est la raison pour laquelle des questions relatives à la vente d'un bien immobilier ont pu ressortir. Les demandeurs ont par conséquent été réorientés dans la mesure où, conformément à notre objet social, nous priorisons un accueil des personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion.

Réponses apportées



Si la majeure partie des entretiens a donné lieu à de l'information directe, nous avons pu également

préconiser de solliciter d'autres professionnels, au titre desquels les notaires, les Fonds de Garantie des Victimes d'Infractions Pénales, la Maison des femmes Gisèle Halimi, des associations de défense des consommateurs, des conciliateurs de justice, les travailleurs sociaux de secteur.

3. Présentation des permanences en établissement pénitentiaire en Ille et Vilaine

Art L 312-1 Code pénitentiaire :
Toute personne détenue doit pouvoir connaître ses droits et bénéficier, pour ce faire, d'un dispositif de consultations juridiques gratuites mis en place dans chaque établissement pénitentiaire.

Les permanences assurées au titre du Point d'Accès au Droit, désormais appelés Points Justice,pénitentiaires, ont été créées en 2006 par deux conventions. La première, signée par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille et Vilaine, les établissements pénitentiaires, les Barreaux de Rennes et de St Malo-Dinan, les Tribunaux judiciaires et le SPIP 35, en précise les principes et le fonctionnement général.
La seconde, signée par le CDAD 35 et l'AJU, fixe le cadre de l'intervention du juriste salarié de l'AJU mis à disposition en tant qu'agent d'accès au droit en détention.

L'AJU tient ainsi des permanences d'information à l'attention des personnes incarcérées en Ille et Vilaine, en complémentarité des conseils prodigués lors des permanences proposées dans les établissements par les Ordres des avocats de St Malo-Dinan et Rennes.

Les personnes demandeuses adressent leurs demandes en courrier interne au juriste de l'AJU qui organise ses rendez-vous en prise directe.

a) Le centre pénitentiaire pour hommes (CPH) de Rennes-Vezin

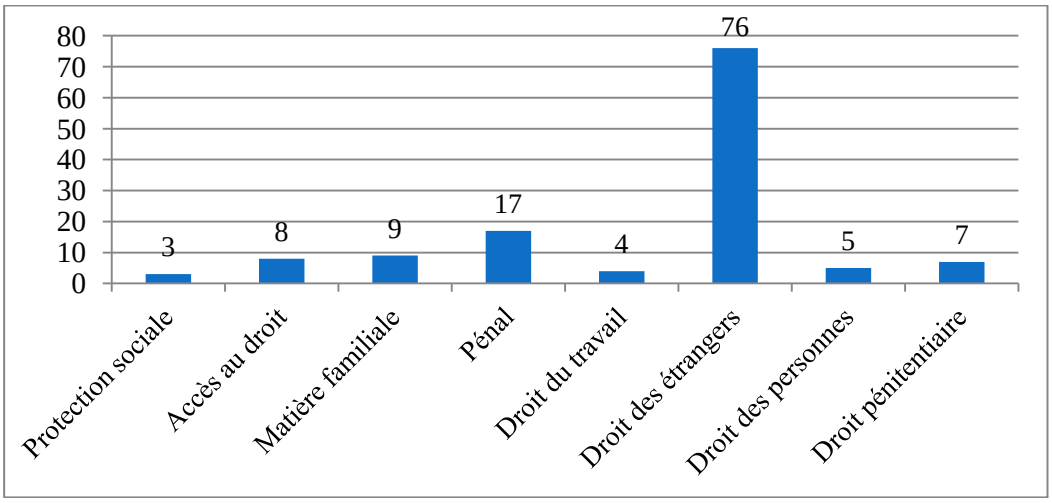
Rue du petit pré
35132 Vezin le Coquet
Tous les jeudis de 14h30 à 17h

45 permanences ont été assurées en 2025 à l'attention de 129 hommes détenus (+ 31personnes)

La fréquentation de la permanence connait une forte hausse.

Des permanences supplémentaires ont été proposées afin de réduire le temps d'attente et prévenir toutes éventuelles forclusions de délais. Cette hausse en en lien avec l'augmentation des sollicitations en droit des étrangers, sur saisine directe des personnes détenue ou sur orientation du SPIP.

Répartition des demandes en droit



En hausse depuis les trois dernières années, la demande en droit des étrangers est devenue majoritaire depuis 2023 (76 demandes) et a supplanté les sollicitations en droit pénal (17 demandes). A ces demandes adressées au Point Justice s'ajoutent celles orientées vers les permanences mensuelles de l'Ordre proposées dans l'établissement.

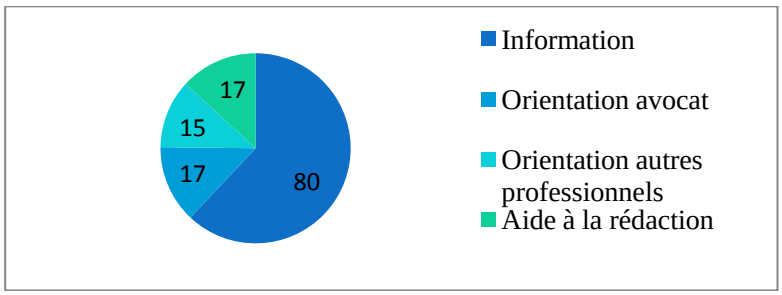
En 2025, on relèvera une forte augmentation de sollicitations concernant des procédures préfectorales de retrait de titres de séjour en cours de validité et des procédures de retrait de protection internationale par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.

Les sollicitations en pénal relevaient principalement de questionnement sur les procédures de relevés d'interdictions prononcées à titre de peines complémentaires, les demandes de confusion de peines, les aménagements de peine et l'exécution de la peine. Les demandes relatives aux procédures en attente de jugement ont été renvoyées vers le Conseil du demandeur.

En matière familiale, étaient soulevés des questionnements relatifs à l'exercice de l'autorité parentale sur des enfants mineurs, aux procédures de séparation et à la liquidation du régime matrimonial. En 2025, la fin de l'intervention de l'association Enjeux d'Enfants a eu des conséquences directes sur la situation de pères incarcérés sans autre interlocuteur pour pouvoir mettre en œuvre des visites médiatisés au parloir avec leurs enfants.

En droit des personnes, les personnes demandeuses sollicitaient une aide pour la mise en œuvre de procédures de reconnaissance de paternité d'enfants nés pendant ou juste avant l'incarcération.

Réponses apportées



Si la majorité des entretiens a donné lieu à de l'information directe, on relèvera le nombre non

négligeable d'aides à la rédaction de courriers. Ont pu en particulier être concernées des demandes d'aide pour obtenir la désignation d'un avocat dans le cadre d'une convocation pénale non liée au titre d'écrou dans la mesure où le greffe de l'établissement ne prend pas en charge cette démarche.

b) Le centre pénitentiaire pour femmes (CPF) de Rennes

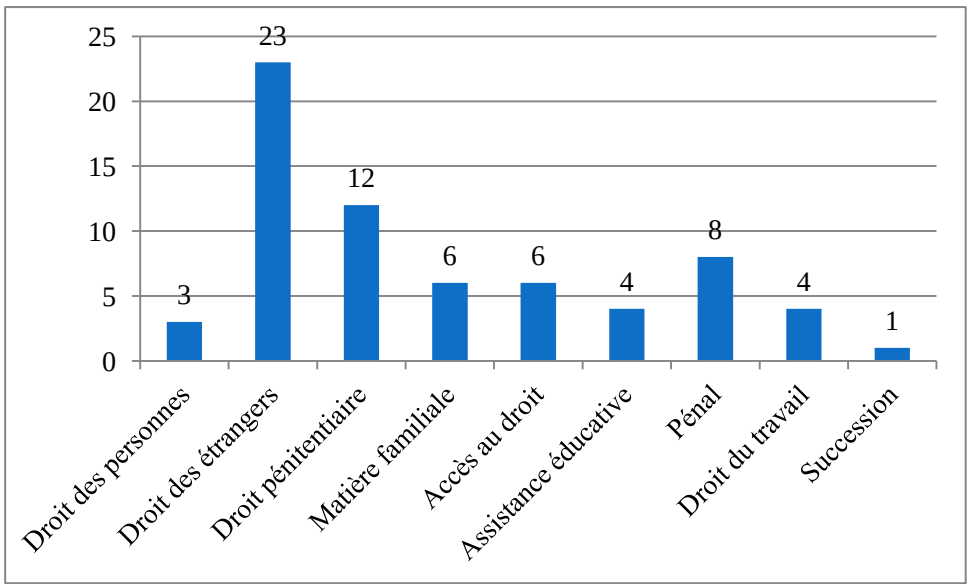
18 bis, rue de Châtillon, Rennes
Tous les 2e et 4e lundis du mois de 14h à 17h

21 permanences ont été assurées en 2025 au cours desquelles 67 femmes détenues ont été rencontrées au centre de détention (49 femmes), en maison d'arrêt (10 femmes) et au sein du quartier de prévention de la radicalisation (8 femmes).

La fréquentation de la permanence est en baisse depuis trois ans tandis que les permanences mensuelles proposées par l'Ordre des avocats au sein de l'établissement apparaissent particulièrement plébiscitées, avec liste d'attente.

A noter toutefois que suite à un dysfonctionnement concernant le traitement des requêtes, plus d'une cinquantaine de requêtes de la période d'aout 2024 à mars 2025 n'ont pas été traitées ni orientées vers les destinataires sollicités par les personnes détenues (permanences de l'Ordre des avocats, du délégué du Défenseur des Droits, du Point d'accès au droit). Toutes les requêtes n'ont pu être traitées ni les personnes demandeuses reçues dans la mesure où certaines personnes avaient été libérées lorsque la difficulté a été découverte.

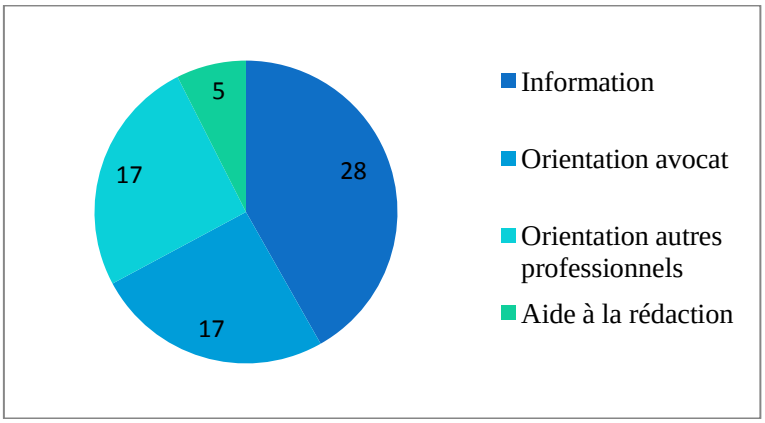
Répartition des demandes en droit



Les demandes ont été moins diverses que l'année passée et nous relevons une majorité de demandes en droit des étrangers, matière en forte hausse depuis 2023.

Les sollicitations concernant le respect des droits fondamentaux et le droit pénitentiaire ont été plus nombreuses qu'en 2024 et ont pu concerner tous les aspects de la vie en détention dans chacun des quartiers concernés suite à la réorganisation de ces derniers.

Réponses apportées



Les orientations vers avocats ont pu être vers les permanences proposées par l'Ordre au sein de l'établissement ou bien vers les Conseils choisis. Cela a été en particulier le cas pour les personnes en mandat de dépôt reçues à la maison d'arrêt. Au titre des orientations faites vers d'autres professionnels, on relèvera : les conseillers d'insertion et de probation, le Défenseur des Droits, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des départements concernés, les notaires, le SIAO35.

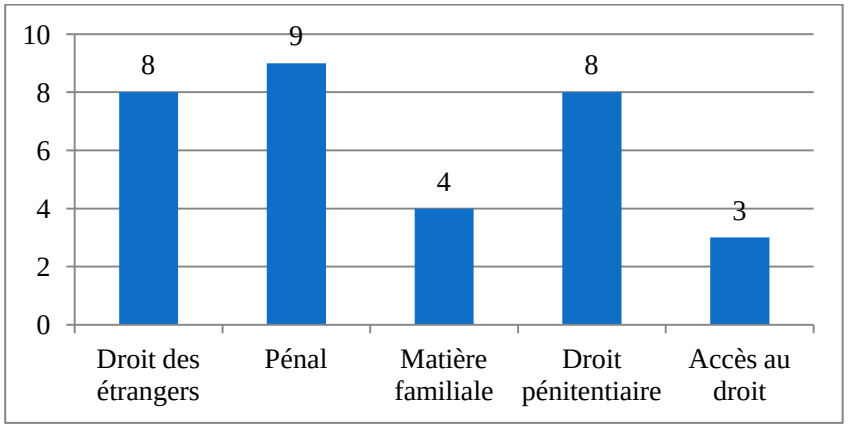
c) La maison d'arrêt de Saint-Malo

10, rue Émile Brindjonc, Saint Malo
Les 1ers et 3emes lundis du mois de 9h30 à 11h30

19 permanences ont été assurées en 2025 à l'attention de 32 hommes détenus.

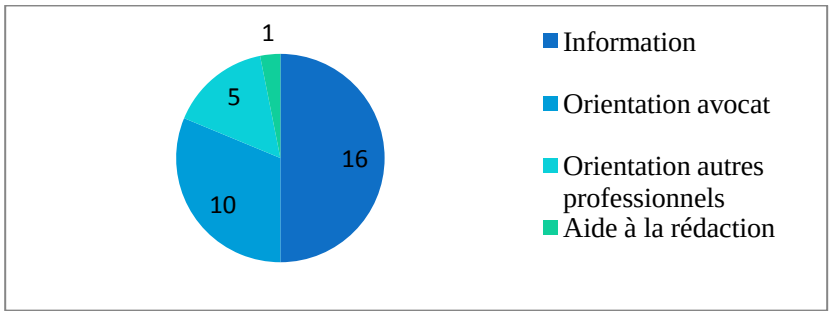
La permanence est depuis plusieurs années faiblement fréquentée, la hausse ponctuelle des demandes relevée en 2023 ne s'est pas confirmée.

Répartition des demandes en droit



Comme les années passées, les principales demandes ont concerné le droit pénal, sous tous ses aspects, et le droit pénitentiaire. Cette dernière observation est à mettre en lien avec l'état de délabrement de l'établissement et son taux de d'occupation (158,5 % au 01 novembre 2025, source : Direction de l'Administration Pénitentiaire).

Réponses apportées



Les orientations vers avocats ont pu être vers les permanences proposées par l'Ordre au sein de l'établissement ou bien vers les Conseils choisis. Cela a été en particulier le cas pour les personnes en mandat de dépôt. Également, des orientations ont pu être faites vers le Défenseur des Droits.

Titre 3 : Les actions visant le développement d'une réflexion autour de l'accès au droit et à la justice

1 « *Place des Droits* », 22 mai 2025, Rennes

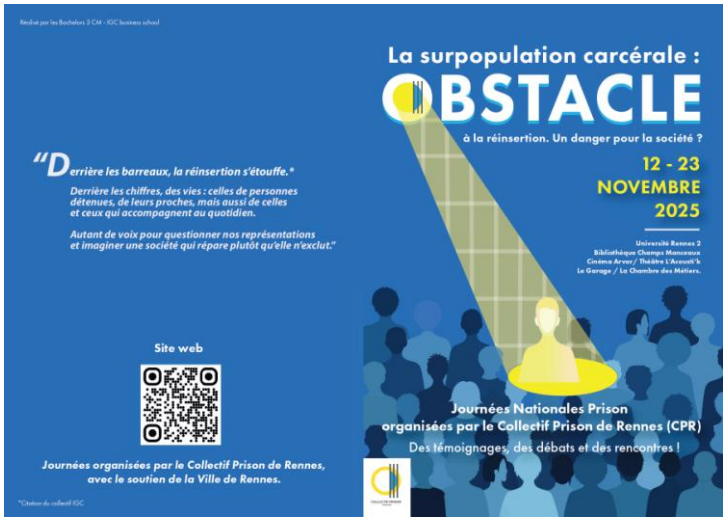
L'AJU a participé à la cinquième édition des journées de promotion de l'accès au droit intitulée "*Place des droits*", organisée par la Ville de Rennes et le CDAD35.



Le 22 mai, un forum jeunesse était proposé au cours duquel les différents professionnels mobilisés ont pu accueillir et échanger avec des groupes scolaires. Au total, 228 jeunes ont pris part à cette journée. L'AJU a proposé une animation autour de la prison à huit groupes de jeunes du lycée Brequigny, du lycée la Salle et du collège des Gayeulles à Rennes.

2 *Journées Nationales Prison*, du 12 au 23 novembre 2025 : « *La surpopulation carcérale, obstacle à la réinsertion. Un danger pour la société ?* », Rennes et Miniac Morvan

L'association Aide Juridique d'Urgence est membre du Collectif Prison Rennes depuis sa re-création en 2018, lequel est constitué d'un réseau local d'associations intervenant auprès des personnes détenues. Ce collectif organise chaque année une édition locale des Journées Nationales Prison afin de sensibiliser le grand public à la problématique de la défense des droits des personnes incarcérées.



MERCREDI 12 NOVEMBRE

18H - Pot d'ouverture

Présentation du Collectif Prison de Rennes et Col'Marmitons : un restaurant-école où l'on cuisine bien plus que des plats : on y prépare aussi des parcours de vie.

19H - Débat — **Chambre des Métiers**

"Quelle prison pour faire société ?"

Avec : Julien Fischmeist (Observatoire International des Prisons), Juliette Beigelman (avocate pénaliste au barreau de Rennes), Dominique Raimbourg (avocat, ancien député et président de la commission des lois), Gabi Mouesca (Emmaüs France) et des témoignages d'ancien.nes détenu·es.

VENDREDI 14 NOVEMBRE

18H - Ciné débat — **Cinéma Arvor**

"Des hommes", 25 jours en immersion dans la prison des Baumettes. 30 000 mètres carrés et 2 000 détenus dont la moitié n'a pas 30 ans. Réalisateurs : Alice Odiot & Jean-Robert Viallet.

MERCREDI 19 NOVEMBRE

12H50 - Théâtre - Cie Kali&Co — **Hall B - Rennes 2**

"L'homme de longue peine". Une œuvre vibrante sur la dignité, la liberté et la rencontre entre artistes, de Jeanne Benameur.

14H - 17H - Témoignages Vivants — **Bibliothèque - Rennes 2**

Rencontres en tête-à-tête avec des personnes partageant leur parcours et leur engagement.

19H - Théâtre & Débat — **Le Garage (CCNRB) - Rennes**

"L'homme de longue peine" & "Lire, danser, créer, faire du théâtre en prison, des activités qui font débat ?"

Pour mieux comprendre la place et le sens de ces propositions dans un parcours d'insertion au sein des prisons.
Avec : Phaonce (CCNRB, danseur intervenant en prison), La Ligue de l'enseignement (coordination des activités culturelles en prison), Lauriane Mordelet (Lire et Lecture en Bretagne), Laurent Ludowicz (Directeur du SPIP 35), Isabelle Thiard (Lire pour en sortir) et Pascal Lesage (Un cabinet photographique).

VENDREDI 21 NOVEMBRE

14H30 - 17H30 - Bibliothèque vivante — **Bibliothèque Champs Manceaux**

Les "livres" sont des personnes !
Venez écouter leurs histoires de liberté, de prison, d'humanité.

DIMANCHE 23 NOVEMBRE

15H - Théâtre - Cie Les Petites Roches — **L'Acousti'K - Miniac Morvan**

"Tous mes rêves partent de Gare d'Austerlitz" de Mohamed Kacimi. Cinq femmes en détention, un soir de Noël, et la poésie d'Alfred de Musset qui s'invite... Un récit sensible sur la résilience, la dignité et le rêve de liberté.

Qui sommes nous ?

Le CPR regroupe des associations qui visitent les personnes détenues, accompagnent les familles, soutiennent la réinsertion et sensibilisent le grand public. Les Journées Nationales Prison visent à questionner les représentations et mobiliser la société sur la détention, ses impacts et les voies vers la réinsertion.

3) Participation à la première édition du forum d’accès au droit Convergences, 4 novembre 2025, Jeu de Paume, Rennes.

Le premier forum d'accès aux droits de Convergence Ille-etVilaine, en partenariat avec la Cpam, la Caf et la Carsat, s'est tenu le mardi 4 novembre 2025 au Jeu de Paume à Rennes.

À destination des équipes des sept chantiers d'insertion du collectif Convergence (salariés en parcours d’insertion, encadrants techniques et directions de chantier), les objectifs principaux de cette journée étaient d'informer les salariés des différents droits qu'ils et elles peuvent faire valoir, de rencontrer et d'échanger avec les organismes et associations présents et de gagner en autonomie.

250 participants ont pu durant cette journée rencontrer et échanger avec 21 structures partenaires professionnelles présentes, dont l’AJU.

